



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le bureau exécutif du MDM soutient la proposition de loi de Nathalie BASSIRE, députée de La Réunion, visant à parachever le processus de départementalisation dans les outre-mer.

Ce texte, s'il est adopté, le 13 juin prochain à l'Assemblée, permettra l'intégration de Mayotte dans la loi de 1946 relative à la départementalisation des quatre vieux départements d'outre-mer (La Réunion, Martinique, Guadeloupe et la Guyane) et ouvrira la voie à l'alignement des droits à Mayotte à l'horizon de 2027.

Devant les incertitudes qui pèsent sur la « loi Mayotte », le MDM appelle solennellement l'ensemble des partis politiques locaux et nationaux à soutenir activement cette proposition de loi qui est une chance et une mesure d'égalité républicaine pour le Département de Mayotte.

Fait à Ouangani, le 6 juin 2024.

Le bureau exécutif du MDM